

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2011-01 du 24 janvier 2011 portant délégation de signature du président-directeur
général au directeur du département espace et patrimoine (ESP)**

NOR : DEVT1102966S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la décision du président-directeur général en date du 24 janvier 2011 approuvant la conclusion de deux nouveaux baux pour la location des immeubles Chartreuse et Estérel situés au 56, avenue Roger-Salengro 94120 Fontenay-sous-Bois,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Rémi Feredj, directeur du département (ESP), à l'effet de signer, en son nom, les deux nouveaux baux conclus pour la location des immeubles Chartreuse et Estérel situés au 56, avenue Roger-Salengro, 94120 Fontenay-sous-Bois, ainsi que tous actes et documents à prendre dans le cadre de ces deux baux.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 4 janvier 2011

Le président-directeur général,
P. MONGIN